

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

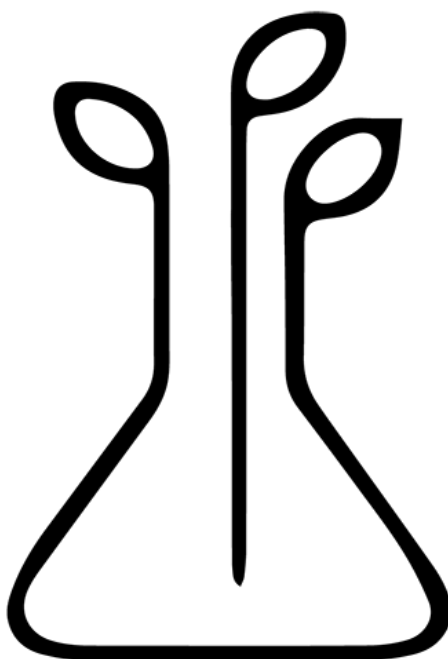
Conforme au SIMDUT 2015,

Loi sur les produits dangereux, Règlement sur les produits dangereux, Transports Canada.

Date de révision : 8 juillet 2025

SECTION 1 : Identification

Information	Détails
Identificateur de produit	Nom du produit : Shikakai en poudre - 100 % Naturel Code du produit : SHIKAK
Utilisation recommandée	Extrait naturel pour formulations cosmétiques (soins du visage, crèmes, sérums, produits de rinçage corps et cheveux). Dosage recommandé : 0,5-5 % pour soins du visage, jusqu'à 30 % pour produits de rinçage.
Restrictions d'utilisation	Usage externe uniquement dans des formulations cosmétiques. Ne pas utiliser pour des applications alimentaires ou internes.
Renseignements sur le fournisseur	Pure Arôme Laboratoire 3565 Boulevard Taschereau, Saint-Hubert, Québec, J4T 2G2, Canada Téléphone : (514) 500-5534 / Courriel : direction@purearome.com
Numéro de téléphone d'urgence	Pure Arôme Laboratoire : (514) 500-5534 (9h00 à 19h00 HNE) CANUTEC (urgence transport) : 1-888-CAN-UTEC (226-8832) ou *666 (cellulaire, Canada)



SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification des dangers

- Non classé pour les catégories SGH (Système général harmonisé).

2.2 Éléments d'étiquetage

- **Inscription SGH** : Aucun requis.
- **Mention d'avertissement** : Aucune.
- **Mentions de danger** : Aucune.
- **Conseils de prudence** : Aucun requis.

SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

Substance	CAS	Concentration
Shikakai en poudre (Acacia concinna)	Non applicable (substance naturelle)	100 %

- Substance d'origine végétale, non mélangée, sans additifs chimiques.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- **Inhalation** : Déplacer la personne à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes persistent.
- **Contact cutané** : Rincer la peau à l'eau claire. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.
- **Contact oculaire** : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- **Ingestion** : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets

- Aucune réaction significative attendue dans les conditions normales d'utilisation. Possibilité d'irritation légère en cas de contact prolongé ou de sensibilité individuelle.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats

- Aucun soin médical immédiat requis sauf en cas de réaction allergique ou d'exposition massive.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens appropriés** : Eau, mousse, dioxyde de carbone (CO₂), poudre extinctrice.
- **Moyens inappropriés** : Aucun.

5.2 Dangers spécifiques

- Produit d'origine végétale, combustible. Peut dégager des fumées irritantes en cas de combustion.

5.3 Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Ventiler la zone.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles

- Porter des gants en nitrile, des vêtements longs. Ventiler la zone.

6.2 Précautions environnementales

- Contenir pour éviter tout rejet dans les égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes de nettoyage

- Balayer ou aspirer la poudre déversée. Placer dans un conteneur approprié pour élimination. Nettoyer la zone avec de l'eau si nécessaire.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions de manipulation

- Manipuler dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation de poussières. Porter des gants et des lunettes de protection si nécessaire.

7.2 Conditions de stockage

- Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'abri de l'humidité et de la lumière directe. Maintenir le contenant hermétiquement fermé.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

- Aucune limite d'exposition professionnelle établie pour le Shikakai en poudre.

8.2 Contrôles de l'exposition

- **Protection individuelle** : Gants en nitrile, lunettes de protection en cas de manipulation prolongée.
- **Ventilation** : Utiliser dans un espace bien ventilé pour éviter l'inhalation de poussières.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Propriété	Description
Aspect	Poudre fine, brun clair à brun foncé
Odeur	Caractéristique, végétale
Solubilité	Partiellement soluble dans l'eau
pH (solution aqueuse)	4,5-5,5 (approximatif, selon dilution)
Point de fusion	Non applicable
Point d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable (non inflammable dans des conditions normales)
Densité	Variable selon compactage

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

- Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique

- Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Aucune connue dans les conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

- Humidité excessive, chaleur intense, exposition prolongée à l'air.

10.5 Matières incompatibles

- Aucune connue.

10.6 Produits de décomposition dangereux

- En cas de combustion, peut produire des oxydes de carbone et des fumées irritantes.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Effets aigus

- **Inhalation** : Peut causer une irritation légère des voies respiratoires en cas d'exposition prolongée à la poussière.
- **Contact cutané** : Peu irritant. Risque faible sauf en cas de sensibilité individuelle.
- **Contact oculaire** : Peut causer une irritation légère.
- **Ingestion** : Non toxique en petites quantités, mais non destiné à la consommation.

11.2 Effets chroniques

- Aucun effet chronique connu dans les conditions normales d'utilisation.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

- Faible. Produit d'origine végétale sans impact significatif sur la faune ou la flore.

12.2 Biodégradabilité

- Biodegradable (origine végétale).

12.3 Bioaccumulation

- Faible.

12.4 Mobilité

- Partiellement soluble dans l'eau.

12.5 Autres effets

- Aucun.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

- Éliminer dans une installation agréée, conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales (RPD).

SECTION 14 : Informations relatives au transport

- **Non réglementé (TMD)** : Aucun numéro ONU, classe de danger ou groupe d'emballage requis.

SECTION 15 : Informations réglementaires

- **Classifications** : Conforme à la LPD, SIMDUT 2015, TMD, CNESST. Listé sur la DSL (Liste intérieure des substances).
- **International** : Conforme à la LPD, TSCA.
- **Éthique** : Non testé sur les animaux, référant à l'Engagement éthique de Pure Arôme Laboratoire.

SECTION 16 : Autres informations

- **Date de révision** : 08-07-2025
- **Préparé par** : Service technique, Pure Arôme Laboratoire
- **Note** : Classification basée sur données fournisseur. Non testé sur les animaux, reflétant l'engagement éthique de Pure Arôme Laboratoire.
- **Avertissement de non-responsabilité** :
Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont basées sur les données scientifiques et réglementaires disponibles au moment de la rédaction, tirées de la littérature et d'études publiées, sans tests sur les animaux, conformément aux valeurs éthiques de Pure Arôme Laboratoire. Ces informations sont fournies de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date indiquée. Toutefois, Pure Arôme Laboratoire n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'adéquation de ces informations pour un usage particulier. L'utilisateur est responsable de vérifier l'adéquation des informations pour son application spécifique et de se conformer aux réglementations locales, provinciales, nationales et internationales applicables. Pure Arôme Laboratoire décline toute responsabilité pour les dommages, pertes, blessures ou réclamations découlant d'une mauvaise utilisation, d'un stockage inapproprié, d'une manipulation non conforme aux instructions de cette FDS, ou de toute autre action non recommandée. En cas de doute, contactez Pure Arôme Laboratoire au (514) 500-5534 ou un professionnel qualifié.
- **Abréviations** :
 - **SIMDUT** : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
 - **SGH** : Système Général Harmonisé
 - **VLE** : Valeur limite d'exposition
 - **CNESST** : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
 - **TMD** : Transport des marchandises dangereuses